

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Lieu et heure : Mairie d'ESTREES, 19h.

Sont présents : Messieurs Lionel BLASSEL, Jacques PETIT, Christian WALLARD, Guy DEBEVE, Eric MILLEVILLE,
Mesdames Claire BODELE, Isabelle TRIQUET, Adeline DUPONT, Sandrine POTEAU.

Sont excusés : Madame Corinne LEBECQ,
Monsieur Laurent DUCATILLON qui donne procuration à Madame Claire BODELE,
Monsieur Frédéric MARC qui donne procuration à Monsieur Christian WALLARD,
Madame Fabienne PEUVREL qui donne procuration à Monsieur Jacques PETIT,
Madame Karine TITTEIN qui donne procuration à Madame Sandrine POTEAU,
Monsieur David PARMENTIER qui donne procuration à Monsieur Guy DEBEVE.

Quorum : 9/15.

Déroulement de la séance : Monsieur Lionel BLASSEL est président de séance.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sandrine POTEAU est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 AVRIL 2023

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

2- COMPTE DE GESTION PROVISOIRE 2022 DU MAIRE

M. BLASSEL présente le Compte de gestion 2022 qui laisse apparaître pour résultat :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 332 811,59 €.
- un déficit d'investissement de 147 197,77 €.

Il est proposé de délibérer sur le Compte de Gestion 2022 qui est rigoureusement à l'identique du Compte Administratif 2022.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité sans remarque.

3- COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022 DU MAIRE

M. BLASSEL donne la présidence à Monsieur Jacques PETIT et sort de la salle.

Monsieur Jacques PETIT présente le compte administratif 2022 qui est semblable au compte de gestion 2022. Il est proposé de délibérer sur l'adoption du Compte Administratif 2022 qui est rigoureusement à l'identique du Compte de Gestion 2022.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

Monsieur BLASSEL rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

4- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Monsieur BLASSEL explique à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement. Il en ressort ainsi :

- un résultat de + 332 811,58 € pour la section de fonctionnement du budget 2022
- un résultat de - 238 208,78 € pour la section d'investissement du budget 2022

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante sur le budget 2022 :

- 177 406,15 € en section de recettes d'investissement au 1068
- 238 208,78 € en section de dépenses d'investissement au 001
- 155 405,43 € en section de recettes de fonctionnement au 002.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

5- TAXES LOCALES 2023

Il est proposé de délibérer sur les taux de fiscalité locale suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 35,61 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 54,72 %
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 12,07 %

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

6- BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur BLASSEL présente les grandes orientations du budget 2023 et indique que quelques montants ont été modifiés suite à la commission « finances » car il y a eu affectation de la DGF

Monsieur BLASSEL liste les investissements section par section en fonctionnement et en investissement. Il décrit les dépenses budgétisées : toiture, clocheton, tableau électrique, régie pour travaux divers, etc.

Il précise que pour tous les investissements réalisés, des dossiers de demande de subvention ont été déposés.

Il est proposé de délibérer sur les propositions budgétaires du budget primitif 2023 en section de fonctionnement et en section d'investissement :

- TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 999 767.10 €.
- TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 661 068,58 €

L'assemblée vote à l'unanimité le budget proposé.

7- SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Il est proposé d'octroyer les subventions communales aux associations pour l'année 2023 de la façon suivante :

ASS PARENT D'ELEVES	1 900,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	300,00 €
COLLECTIF 1026	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	600,00 €
TOUS EN FORME	750,00 €
LA BUTTE ESTRESIENNE	500,00 €
ACLAHME	700,00 €
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €
ASS BIEN VIVRE A ESTREES	800,00 €
LE VILLAGE ESTREES VERT	400,00 €
COMITE DES FETES	200,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80,00 €
RECHERCHE SUR LE CANCER	400,00 €
PARALYSES DE FRANCE	100,00 €
INSTITUT PASTEUR	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
AMDG	800,00 €
RESTOS DU CŒUR	150,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces propositions.

Les membres du Conseil Municipal ayant des fonctions dans les associations listées ci-dessus n'ont pas pris part au vote.

8- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Jacques PETIT. Ce dernier présente la situation actuelle concernant le chauffage de l'école. Il indique qu'une des chaudières est à remplacer et que plusieurs entreprises ont été consultées. Plusieurs devis ont été envoyés à la mairie.

Monsieur PETIT indique que ces devis ont été étudiés et comparés. Le devis le plus avantageux est celui de l'entreprise SPRIMONT (21 182,95 € TTC). De plus, la commune dispose déjà d'un contrat d'entretien chez eux.

Il précise que le changement de la chaudière permettra d'effectuer des économies d'énergie.

Il est proposé de délibérer sur le choix de l'entreprise qui sera chargée de remplacer la chaudière de l'école. Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

9- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING DERRIÈRE LA MAIRIE

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur PETIT. Ce dernier décrit le projet (parking avec accès PMR, places de parking, accès à la médiathèque et à l'aire de jeu). Il indique qu'une consultation a été faite. Plusieurs entreprises ont fourni un devis. Ceux-ci sont détaillés. Monsieur PETIT ajoute que le devis le plus avantageux est celui de l'entreprise Jean LEFEBVRE (47 460 € HT). Monsieur BLASSEL ajoute qu'une demande de subvention a été faite à hauteur de 23 730 € (voir délibération du Conseil Municipal précédent).

Il est proposé de délibérer sur le choix de l'entreprise qui sera chargée d'aménager le parking situé à l'arrière de la mairie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

10- CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCE

Monsieur le Maire propose de créer une régie d'avance pour permettre à la directrice du centre de loisirs d'avoir des liquidités pour les dépenses annexes.

Monsieur Christian WALLARD demande s'il s'agira de liquidité ou d'une carte bancaire. Il est répondu que les deux seront fournis. Il demande si les paiements passeront par la perception. Il est répondu que oui.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

11- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Lionel BLASSEL :

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de la toiture sont terminés. Il précise qu'il y a quelques réserves mais que celles-ci devraient être résolues rapidement.

Fin de séance : Séance levée à 19h36.

